



COMPTE RENDU DE REUNION DU CCAS DU 01 JUILLET 2021

Etaient présents :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy – LASSON Jean-Marie

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna – GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale – FROMONT Fabienne – BROUTIN Françoise (arrivée à 17 h 25) – INTURRISI Virginie – VANANDREWELT Thérèse

Absents : Messieurs BELHADRI Youssef – STALLONE Estienne

Absente excusée : Madame MARCZEWSKI Christiane

Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna
Madame ALFANO Marie Joëlle à Monsieur le Maire
Monsieur PACIOCCO Gilles à Monsieur LASSON Jean-Marie
Madame CORREAU Marie-Thérèse à Madame BROUTIN Françoise

Secrétaire de séance : Madame Fabienne FROMONT

Décision du Président : Marché de télécommunication pour le groupement de commande Ville et CCAS de Pecquencourt.

Question diverse : Néant

Demande d'approbation du compte rendu du C.C.A.S du 1^{er} avril 2021.

Voté à l'unanimité

- 1) Frais funéraires
- 2) Création d'un emploi de conseiller numérique
- 3) Fête du Centre Social
- 4) Location « Malles à malice »
- 5) Proposition de délibération d'un médecin vacataire pour le lieu multi accueil « 1,2,3 à petits pas »
- 6) Demande d'autorisation convention pour intervention 8h par an d'une psychologue, supervision accueillant LAEP
- 7) Marché d'exploitation des installations de chauffages, de ventilation, de production d'eau chaude et de traitement d'eaux des bâtiments de la Ville et du CCAS de Pecquencourt

1) **Frais funéraires** :

Suite au décès de Monsieur DRISSI Djamel, Monsieur Jean-Claude FELNER, Monsieur LUKASZEWSKI Jean Yves, Mademoiselle Karima DJELTI et de Madame Patricia SLOMA, Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à prendre en charge les frais funéraires.

Voté à l'unanimité

2) **Création d'un emploi de conseiller numérique** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies, notre société et notre économie. Or, 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique. Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de l'investissement historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance. 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Cette nouvelle enveloppe permet de porter un coup d'accélérateur aux initiatives en faveur de l'inclusion numérique mises en œuvre depuis 2017 dans une démarche partenariale avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'inclusion numérique et les entreprises : structuration de la filière, appui aux collectivités, outillage des aidants, déploiement du Pass numérique.

L'axe principal de ce plan est le recrutement, la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers Numériques France Services proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français. Ce dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. Il permettra donc d'offrir à tous les Français des dispositifs d'accompagnement pour favoriser leur montée en compétence numérique.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permet de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50 000 euros par poste. La subvention est versée en trois fois : 20 % sont versés dans le mois qui suit la signature de la convention, 30 % 6 mois après la signature et les 50 % restants 12 mois après la signature de la convention.

A ce titre, le CCAS de Pecquencourt s'est porté candidat à l'appel à projet organisé par l'Etat.

Les missions envisagées sont les suivantes :

- Formation des personnes aux usages de base d'un ordinateur, smartphone, tablette ;
- Intervention à domicile pour l'aide au numérique ;
- Avoir les bases pour pouvoir réaliser des démarches administratives en ligne de manière autonome (ANTS, CARSAT, CPAM, CAF, etc.) ;
- Ateliers collectifs de sensibilisation : cyberharcèlement, impact des écrans, des réseaux sociaux et des jeux vidéos ;
- Ateliers collectifs multimédias : codage, programmation, serious games, photo ;
- Rédaction de cv et lettres de motivations ;

Considérant que l'emploi créé répond à un projet temporaire visant à former les usagers au numérique, Monsieur le Président du CCAS propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi non permanent à temps complet en contrat de projet pour une durée prévisible de deux ans, sur le grade d'adjoint technique territorial de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national.

L'agent sera affecté au centre social Françoise Dolto et sera destiné à mener des actions d'inclusion numérique sur le territoire de la commune.

La procédure de recrutement est encore à l'étude mais en prévision d'un éventuel recrutement, il est proposé d'ouvrir cet emploi.

Monsieur le Président demande au conseil d'administration du CCAS :

- D'approuver la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans et recruté dans le cadre d'un contrat de projet ;
- De prendre acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint technique territorial ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- D'inscrire les dépenses nécessaires au budget

Voté à l'unanimité

3) Fête du Centre Social :

Dans le cadre de la fête annuelle du Centre Social, il est proposé d'organiser un temps festif le samedi 25 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 sur le parking du LMA – Quartier Lemay.

L'objectif de cette action est de partager un temps convivial avec les habitants et faire connaître les activités du Centre Social (petite-enfance, enfance/jeunesse et adulte/famille/senior).

Les dépenses correspondent à la décoration, à de l'alimentation, la location de jeux et l'animation de l'après-midi.

Budget prévisionnel :

Nature des dépenses	Coût
Alimentaire	300 €
Location de jeux anciens	270 €
Matériel animation / décoration	300 €
Animateur Kamel	400 €
TOTAL	1270 €

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter la mise en place de cet événement, ainsi que les dépenses afférentes à cette action.

Voté à l'unanimité

4) Location « Malles à malice »

Suite aux observations réalisées depuis le début de la crise sanitaire et après une réflexion en lien avec les AMA et l'animatrice de la ludothèque, le relais d'assistants maternels "à vous dirais-je nounous" souhaite mettre en place un système de prêt de malles pédagogiques à destination des assistantes maternelles du territoire adhérentes au centre social au prix de 5€ pour 3 semaines. Chaque contenu a fait l'objet d'une réflexion sur les apports pédagogiques et éducatifs.

Les malles pédagogiques sont des outils à destination des Assistants Maternels qui souhaitent emprunter du matériel pédagogique dans le cadre de temps d'éveil à leur domicile auprès des enfants qu'elles ont en accueil. Le matériel se veut de qualité et adapté aux enfants selon les âges et l'usage indiqué sur la fiche outil pédagogique d'utilisation.

Le matériel appartient au RAM "A vous dirais-je nounous" du centre social. Le prêt des malles pédagogiques auprès des Assistants maternels et l'usage de son contenu se fait dans le cadre de la promotion du métier d'Assistant Maternel.

De fait, la location de malle induit que chaque professionnel Assistant Maternel s'engage pour chaque emprunt à :

- Être adhérente au centre social
- Paiement de 5€ pour 3 semaines
- Respecter le délai d'emprunt de malle sous peine de pénalité de 5€ par semaine supplémentaires
- Rapporter le matériel rangé et en bon état.
- Vérifier le contenu de la malle avec la responsable de RAM avant et au retour du prêt.
- Remplir la fiche de prêt avant chaque emprunt de malle.
- Utiliser le contenu de chaque malle pédagogique selon l'âge des enfants auquel il se prête et accompagner l'enfant dans sa découverte du matériel.
- En cas de détérioration du matériel ou de perte de certains éléments, s'engager au remplacement du jeux à l'identique ou à son remboursement.

Exemples de types de malles à malice :

- malle sensoriel
- malle motricité fine

- malle de motricité
- malle éveil musical

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter ce projet « malles à malice ».

Voté à l'unanimité

5) Proposition de délibération d'un médecin vacataire pour le lieu multi accueil « 1,2,3 à petits pas »

Dans le cadre des missions du lieu multi accueil « 1,2,3 à petits pas » de la commune de Pecquencourt, il convient de recruter par voie de vacation un docteur en médecine qui aura pour fonction de garantir les conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants, en complémentarité de l'équipe de la structure. En effet, le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance rend obligatoire le recours à ce type d'expertise.

Le rôle du médecin est multiple, il s'engage à :

- veiller à l'application, dans l'établissement, des mesures préventives et d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- définir les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement et organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.
- vérifier, en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement, que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement, et plus particulièrement, veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap, d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et le cas échéant met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.
- établir, le cas échéant le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant.

Le contrat de vacation proposé au Docteur en Médecine Salvatore CARDINALE, prendra effet à compter du 05 juillet pour une durée de 3 ans renouvelable.

« Le centre social F. Dolto s'engage à indemniser les interventions réalisées par le docteur Cardinal selon les tarifs et modalités suivants :

Tarif horaire : 100€

Sur facturation selon le temps d'intervention effectif

Plafonné à 2h d'intervention mensuelle

Payable à réception de la facture.

Monsieur le Président demandé aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat de vacation.

Voté à l'unanimité

6) Demande d'autorisation convention pour intervention 8h00 par an d'une psychologue, supervision accueillant LAEP :

Depuis 2010, un Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP « La famille tortue » est mis en place au sein de la MPE quartier Lemay (le lundi de 9h00 à 12h00 en période scolaire) et depuis 2017 au sein de l'espace petit escargot (le jeudi de 8h45 à 11h45 – quartier Barrois). Afin de continuer à bénéficier de la PS LAEP, la CAF nous demande de passer de 6h00 à 8h00 de supervision annuelle pour l'équipe d'accueillants LAEP.

Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à modifier la vacation de la psychologue de 6h00 à 8h00 annuelle dans le cadre du LAEP.

Voté à l'unanimité

7) Marchés d'exploitation des installations de chauffages, de ventilation, de production d'eau chaude et de traitement d'eaux des bâtiments de la Ville et du CCAS de Pecquencourt

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'un marché de services pour l'exploitation des installations de chauffages, de ventilation, de production d'eau chaude et de traitement d'eaux des bâtiments de la Ville et du CCAS, sous la forme de deux procédures formalisées soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique. Ces consultations ont été mises en ligne le 4 mai 2021 pour une remise des offres fixée du 4 juin 2021 à 12 H 00, en lot unique pour chacun des marchés.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 17 juin 2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation pour les deux marchés.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par Hexa Ingénierie pour la Ville et pour le CCAS de Pecquencourt aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de retenir le prestataire suivant : ENGIE SOLUTIONS pour les deux marchés susvisés.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 17 h 45

Fabienne FROMONT

Secrétaire de séance



Joël PIERRACHE

Président du CCAS

